REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 novembre 2018**

Compte rendu affiché le **22 novembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **09 novembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Stéphane BERTIN, Bernard GENIN à Mustafa USTA, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

18.11.1034
Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnels

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 27 NOV. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 28 septembre 2015, du 16 décembre 2015, notre assemblée délibérante a autorisé Madame la Maire à signer des conventions de mise à dispositions d'agents territoriaux auprès de différents établissements structurants à l'échelle de la commune.
Ces conventions de mise à disposition de personnels arrivant à expiration, je vous propose de les reconduire comme suit :

- à compter du 1er septembre 2018 :

Partenaire	Grade/poste
CCAS pour une durée d'un an	un attaché/directrice de l'action sociale et du CCAS

- à compter du 1er janvier 2019 :

Partenaire	Grade/poste
EPI pour une durée de trois ans	un adjoint administratif/chargé d'accueil

D'autre part, dans le cadre du déploiement et de la mise en œuvre du dispositif Programme de Réussite Educative initié par le CCAS,

- à compter du 15 octobre 2018 :

Partenaire	Grade/poste
CCAS pour une durée de trois ans	un attaché/Coordonnateur du programme de réussite éducative

Le Comité technique (CT) a été convoqué pour la date du 6 novembre 2018.
Suite à l'absence de quorum du Comité technique (absence des représentants du personnel), le CT a été reconvoqué pour la date du 13 novembre 2018.

Je vous propose donc la signature des nouvelles conventions, ci-jointes, par Madame la Maire, permettant ainsi le renouvellement des mises à disposition de personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu l'avis du Comité technique du 13 novembre 2018.

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune auprès de différents établissements structurants ;

Entendu le rapport présenté le 15 novembre 2018 par Madame la Maire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 40
Votes Contre :
Abstention :

➢ autorise Madame la Maire à signer de nouvelles conventions, ci-jointes, permettant ainsi le renouvellement des mises à disposition de personnel.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY